

ENTRE

Les lignes

RATP

JOURNAL D'INFORMATION DU PERSONNEL N° 43 - MARS-AVRIL 1980



Cliché orphelinat RATP

L'orphelinat de la RATP

Créé en 1907, à la Compagnie du métropolitain de Paris, l'Orphelinat de la RATP est une association régie par la loi de 1901. Mal connue ou même complètement inconnue des agents, elle assure cependant une protection financière non négligeable des enfants ayant perdu un parent, parfois les deux. La condition première pour que l'orphelin bénéficie de cette aide est que le parent agent de la Régie soit adhérent de l'association. Les droits sont acquis dans leur intégralité dès la première cotisation.

Tous les membres actifs de l'association sont des bénévoles. C'est dire que le temps consacré à cette œuvre est pris sur leurs heures de loisirs. Les seules relèves accordées sur les heures de service correspondent à la période des versements des allocations. Seule, une secrétaire assure une permanence. Elle effectue le travail quotidien de tenue des dossiers et reçoit les inscriptions des nouveaux adhérents. C'est elle qui vous répondra si vous téléphonez à l'association. Comme agent de la Régie, elle est le seul membre de l'orphelinat à percevoir un salaire qui est financé par la subvention accordée par le Comité d'Entreprise. Celui-ci, en effet, prévoit chaque année une part de son budget pour subventionner l'orphelinat.

Chaque année, il y a environ 130 décès d'agents de la Régie ou de leur conjoint dont la moyenne d'âge est inférieure à 50 ans. Plus de 80 nouveaux orphelins chaque année qui ne sont pas tous secourus parce que les parents n'étaient pas tous adhérents. Est-ce dire qu'apporter une aide aux seuls enfants des membres de l'association est une mesure injuste ? Oui parce qu'ils n'y sont pour rien, non parce que répartir le montant total des allocations sur tous les orphelins, reviendrait à leur verser une somme trop faible pour les aider efficacement.

Suite page II

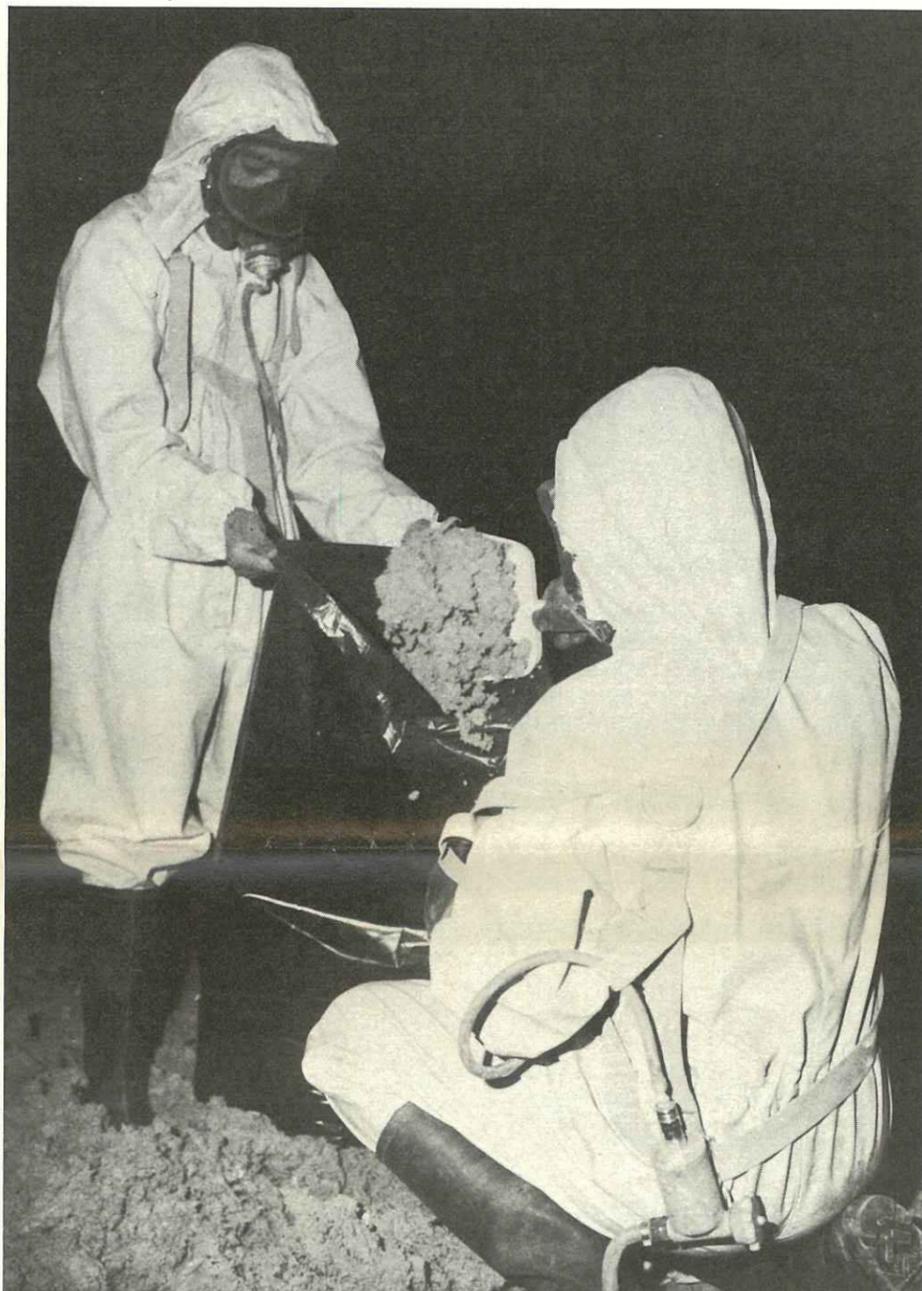
Le contrat salarial à la régie

Bilan du contrat 1977-1979

Le 13 septembre 1977, la direction et une partie des organisations syndicales signaient un protocole d'accord sur l'évolution des rémunérations à la RATP. La validité de ce protocole, conclu pour un an à compter du 1^{er} janvier 1977 et prorogeable pour deux nouvelles années par tacite reconduction devait prendre fin le 31 décembre 1979. En fait, il a été reconduit pour l'année 1980. Il a paru opportun de dresser, à cette occasion, un bilan de son application au cours des trois années écoulées.

Suite page III

LE POINT SUR LES OPERATIONS D'ENLEVEMENT DE L'AMIANTE



Ces hommes, qui ne sont pas sans rappeler des habitants d'un autre univers, sont en train de procéder au grattage du revêtement d'amiante sous humidification. Ils sont dotés de moyens de protection individuels, dont ces tenues étanches, mis au point par la médecine du travail en collaboration avec les services intéressés et les représentants du personnel. Il est à noter que pour éviter la propagation des fibres, on place le lieu en sous-pression et on le sépare de l'extérieur par un sas à trois compartiments.

L'amiante sous des formes diverses, entre dans la composition de plus de 3000 produits, utilisés dans plusieurs domaines industriels. Ce succès, il le doit à ses évidentes qualités car il est tout à la fois incombustible et bon isolant thermique ou phonique.

A la RATP, cette utilisation a trait plus particulièrement aux postes de redressement, aux postes de haute tension, aux postes de ventilation du réseau souterrain. Elle concerne, en outre, le poste de commande et de contrôle centralisés et le poste de contrôle de l'énergie, quelques portions de tunnel et un certain nombre de voitures du matériel Z, circulant sur la ligne B du RER.

Suite à une enquête menée dès l'automne 1974, la médecine du travail recensait toutes les installations ayant des revêtements d'amiante dans un rapport publié en octobre 1977, c'est-à-dire peu de temps après la sortie du décret relatif aux mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé à l'action des poussières d'amiante.

Les analyses effectuées tant par le laboratoire de l'entreprise que par les laboratoires spécialisés tels que le CERCHAR (Centre d'étude et de recherche des charbonnages), si elles ont sans doute révélé la présence de quelques fibres d'amiante dans l'atmosphère de certaines installations, ont conduit à constater des taux de concentration extrêmement faibles représentant le plus souvent moins du deux-centième de la norme officielle. Néanmoins la décision visant à neutraliser tous les revêtements contenant de l'amiante, soit en les retirant, soit en les recouvrant, fut prise : tous les revêtements à base de crocidolite ou amiante bleu devront être systématiquement retirés, les analyses de contrôle étant poursuivies partout où la présence de poussières d'amiante le justifie.

Ces recommandations répondaient au souci de supprimer ou de diminuer la pollution de l'air par l'amiante et de mieux protéger les agents contre les affections susceptibles d'être provoquées par ces poussières et dont la plus courante est l'asbestose pulmonaire. (Voir *Entre les lignes* n° 32.)

ENLEVEMENT A 90%

En ce qui concerne les postes à haute tension, les travaux d'enlèvement sont achevés à 99 %, la phase actuelle étant consacrée aux finitions.

Le programme concernant l'enlèvement du crocidolite dans les postes de redressement était énorme puisque 70 d'entre eux étaient à traiter (métro et RER confondus). Les chantiers qui se succèdent depuis l'été 1978, doivent prendre fin à l'été 1980, une dizaine d'entre eux étant encore à traiter.

Suite page II

Enseigner aux jeunes les plaisirs du ballon ovale et leur apprendre les rudiments du jeu, telle est l'ambition de l'école de rugby. Ce sont eux qui, plus tard, prendront la relève des anciens, aussi leur formation est-elle primordiale si le club veut conserver un niveau de qualité suffisamment élevé. Tous les joueurs de l'équipe fanion ne sont-ils pas issus de l'école de rugby ?

Fonctionnement : les réunions ont lieu le mercredi après-midi, à 14 h, au stade de la Croix-de-Berny pour « les petits » ; à 18 h, le mercredi soir, pour les cadets et à 18 h 30 pour les juniors. Les matches se disputent le dimanche matin. Pour tous les renseignements s'adresser à M. Jean Soulier, 540.51.25. **Entraîneurs :** les éducateurs et entraîneurs sont tous des bénévoles qui ont suivi des stages organisés par la FFR.

Compétitions : l'école fait partie de la délégation départementale de l'Essonne et dispute donc le Championnat de l'Essonne qui regroupe 15 clubs répartis en 3 poules. Les résultats sont très encourageants :

- avec 4 victoires à leur actif, les cadets sont bien placés pour continuer la compétition, d'autant que leurs performances s'améliorent chaque dimanche ;

« La maison du ballon » ou la mêlée avec introduction Metro (rencontre cadets - Savigny/Métro).

Suite page IV

RUGBY



L'orphelinat de la RATP

Suite de la page 1



Une belle journée d'été passée dans le parc de Saint-Vrain.

C'est en cela que l'action de l'association envers les orphelins diffère de celle menée par la Société Mutualiste dont ce n'est pas la mission première : n'ayant pas de budget spécifique, celle-ci verse une somme à tous les orphelins. Loin de se rendre concurrents, Orphelinat et Mutuelle se complètent. Pour ceux que l'Orphelinat ne peut pas secourir, l'aide de la Mutuelle est bien sûr la bienvenue.

Il est certain que si l'Orphelinat de la RATP était mieux connu des agents, le nombre des orphelins secourus serait beaucoup plus important. Faute de propagande intensive au sein de la Régie, l'action des délégués dans les attachements reste relativement limitée. Le manque de moyens financiers in-

terdit à l'Orphelinat de dépenser les fonds en tirant plus d'agendas qu'il n'y a d'adhérents. L'agenda est ainsi vendu toujours aux mêmes personnes, il en est de même pour les auto-collants. C'est la quadrature du cercle : en ne pouvant pas se hasarder dans une opération de vente incertaine, peu d'agents nouveaux sont contactés chaque année.

Pourtant, la cotisation demandée pour adhérer à l'Orphelinat n'est que de 4 francs par mois. C'est dire qu'une si petite somme ne grève pas le budget des agents. Ce n'est donc pas son montant qui restreint le nombre des adhérents. Pour 4 francs par mois, l'adhésion comprend tous les enfants d'une famille, quel que soit leur nombre. Actuellement 8 700 familles adhèrent à l'Orphelinat.

Beaucoup de célibataires ou d'agents sans enfant participent à cette œuvre, prouvant ainsi qu'on peut aider son prochain sans être soi-même intéressé. L'allocation annuelle sera, pour 1980, pour un enfant orphelin de père ou de mère de 2 400 F, pour un enfant ayant perdu ses deux parents de 4 800 F. Le montant de cette allocation est multiplié par le nombre d'enfants que comprend la famille. Réévaluée chaque année, elle leur est versée jusqu'à 18 ans, et même au-delà s'ils poursuivent leurs études. 268 enfants ont été secourus en 1979.

A côté de ce soutien financier, l'Orphelinat mène également une action d'animation dont le but est d'égayer la vie des orphelins. Des sorties sont ainsi organisées à Thoiry, à Saint-Vrain, au Salon de l'enfance ou encore aux spectacles du Groupe Aurore. Quand on les emmène assister à des matches internationaux ou de Coupe de France de football, on ne voit, ce n'est pas très étonnant, que des

garçons. En revanche, les visites techniques des installations du métro comme le PCC intéressent aussi bien les filles.

Au grand regret des membres de l'Orphelinat, seuls les enfants demeurant en région parisienne peuvent profiter de ces sorties. Malheureusement, en effet, un grand nombre d'entre eux sont des orphelins dont c'est le père qui travaillait à la Régie et dont la mère est partie en province.

Le gros handicap pour l'Orphelinat, c'est d'être trop mal connu des agents. Tous ses membres sont bien conscients que tout ce qu'on peut faire pour les orphelins ne sera jamais suffisant. Mais, ils sont certains, qu'en recueillant chaque année plus d'adhésions, ils pourront à l'avenir faire encore davantage.

Si vous désirez participer à leur œuvre, vous pouvez contacter le bureau de l'Orphelinat, 159 boulevard de la Villette ; téléphone 206-88-10, poste 1947 pour l'intérieur.

Ateliers de Choisy : le conflit des temps alloués.

De la mi-novembre de l'année dernière au 12 février, un long conflit a opposé la direction du réseau ferré à une partie du personnel d'exécution des ateliers de grande révision de Choisy. Ce désaccord, qui a pris une grande ampleur courant janvier, puisque les agents grévistes ont procédé à l'occupation des voies de raccordement avec le réseau, a eu pour conséquence d'entraver le service public en

perturbant le trafic et l'exploitation de la ligne 7 du métro et des deux lignes du RER, les échanges de trains entre le réseau et l'atelier ne pouvant plus s'effectuer selon le programme d'entretien.

En outre, des mouvements de solidarité dans les ateliers de Fontenay, Montrouge et Boissy sont venus aggraver cette situation conflictuelle.

Un recalage rationnel

A l'origine du différend, la décision prise par la direction du réseau ferré de réviser les temps alloués pour les diverses opérations d'entretien. La dernière évaluation de ces temps datait de 1973. Or, depuis, les progrès apportés dans la technologie d'entretien ont, en permettant de réaliser plus rapidement les opérations, provoqué un déséquilibre entre le temps alloué pour telle ou telle tâche, et le temps réel nécessaire pour l'effectuer.

De plus, le matériel entretenu à Choisy est maintenant fort bien connu puisqu'il s'agit du MF 67. Aussi, en 1979, les agents des méthodes du service FR, qui ne dépendent d'aucun atelier en particulier, ont-ils procédé à la réévaluation des temps alloués.

Il faut préciser que le travail en atelier n'est pas un travail à la chaîne ; les agents d'entretien assurent la totalité des révisions relatives à l'entretien d'un organe : on considère, par exemple, que la révision d'une porte nécessite 10 heures de travail. En conséquence, les chronométrages fixent les temps pour des travaux intégrés et non parcellisés.

La nouvelle définition des temps a abouti à une diminution se situant, en moyenne, au-dessous de 10 %. Dans certains cas, rares il est vrai, ils ont été augmentés.

L'objectif poursuivi n'est pas de provoquer une accélération du travail, mais de réduire l'importance, devenue excessive, des temps morts peu compatibles avec un souci de bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, pour une journée de 8 heures, considère-t-on que le temps mort admissible est de 1 h 30, ramenant ainsi la durée effective du travail à 6 h 30.

L'escalade des moyens d'actions...

Malgré le nombre relativement limité des agents impliqués dans le mouvement de revendication, le conflit des ateliers de Choisy peut être qualifié de dur si l'on considère les moyens employés.

Dans un premier temps, à l'exception d'une semaine au cours de laquelle les agents ont eu recours à la grève, de nombreuses formes d'action ont été mises en œuvre, sortant du cadre légal de l'exercice du droit de grève et du protocole, signé par tous les syndicats, qui définit l'application de la loi au sein de la Régie.

L'escalade s'est poursuivie jusqu'au 22 janvier,

date à partir de laquelle un certain nombre d'agents ont occupé en permanence les faisceaux de voies, empêchant ainsi le mouvement des trains entre le réseau et l'atelier et réduisant à l'inactivité l'atelier d'entretien de la ligne 7, dépendant des mêmes voies, mais non partie dans le conflit.

Les nombreuses réunions au niveau local et 6 intersyndicales avec la direction du réseau ferré n'ont pas abouti à une solution du conflit acceptable pour les parties en présence.

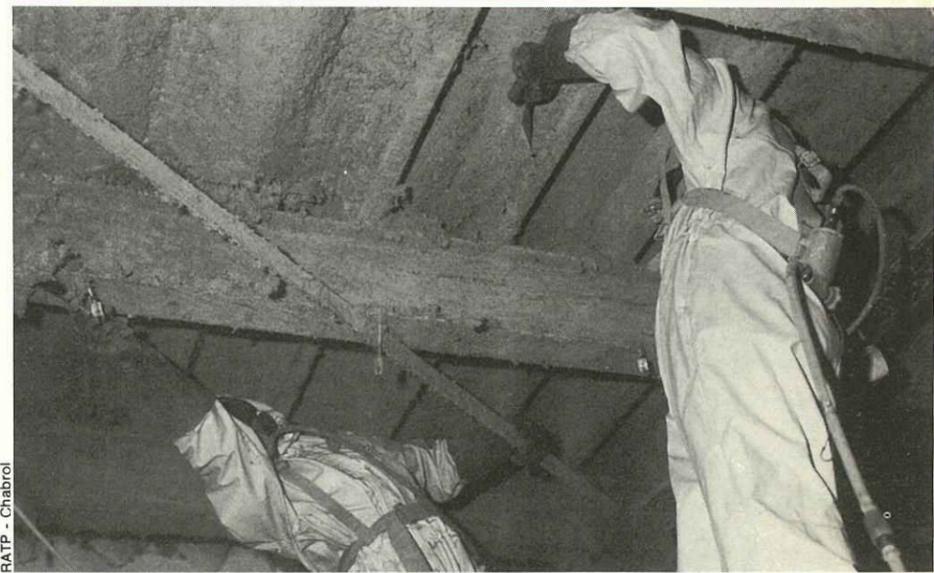
... jusqu'à l'illégalité

Constatant la détermination des agents à rester dans une position illégale, la direction, désireuse de se faire confirmer le droit a introduit une assignation en référé auprès du président du tribunal de grande instance de Paris. Celui-ci, après avoir tenté, dans un souci de conciliation, un rapprochement des parties adverses et convoqué à cet effet quelques délégués du personnel, a rendu une ordonnance faisant droit à la demande de la Régie et a prescrit l'évacuation des faisceaux de voies.

Malgré le caractère très grave des infractions commises — l'occupation n'est pas un droit, et elle est d'autant plus grave quand elle entrave le service public — la direction n'a appliqué de sanctions qu'avec mesure. 5 000 sanctions pécuniaires ont été décidées conformément au statut, mais dans un souci d'apaisement des esprits, elles ont été ensuite rapportées. Par contre, les quelque 450 mises à pied ont été maintenues. Leur apurement s'est effectué par tranches de 5 jours pour les plus lourdes d'entre elles.

Le conflit a pris fin le 12 février sans que les négociations aient pu aboutir, la Régie estimant ne pouvoir proposer davantage. Les agents qui travaillent sous le régime des temps alloués ont obtenu une prime de 100 F, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1979. Cette proposition avait d'ailleurs satisfait un certain nombre d'entre eux qui avaient repris le travail dès la fin janvier.

La révision des temps alloués doit, estime la Régie, intervenir périodiquement. Les figer reviendrait à provoquer un piétinement de la productivité dans les ateliers qui impliquerait l'augmentation des coûts d'entretien avec ses conséquences inévitables sur la bonne marche de l'entreprise et pour la collectivité. Cette réévaluation doit naturellement être ordonnée dans le temps : d'une manière générale, elle devrait intervenir après quatre ans dans le cas d'un matériel neuf, délai présumé pour qu'il arrive à maturité et soit bien « assimilé » par le personnel, techniciens et ouvriers, puis ensuite tous les deux ans en tenant compte des progrès intervenus dans les techniques d'entretien.



RATP - Chabrol

LE POINT SUR LES OPERATIONS D'ENLEVEMENT DE L'AMIANTE

Suite de la page 1

Le flocage isolant les postes de ventilation étant composé de chrysotile, c'est-à-dire d'amiante blanc, non toxique, celui-ci ne sera pas enlevé mais fixé au moyen d'une peinture plastique qui imprègne les particules, constituant une croûte de surface. Ce que l'on gagne en sécurité est par contre perdu en degré d'isolation phonique, cette perte étant voisine de 10 %.

Quatre postes de ventilation ont été traités en 1979, quatre autres le seront en 1980 sur les onze restants. Il s'agit de Claude Tillier (ligne 1), Arts et Métiers (ligne 3), Saint-Maur (ligne 3) et Voltaire-Montreuil (ligne 9).

Du côté des tunnels, une portion située à l'entrée de la station Saint-Mandé-Tourelle, ligne 1, en direction de Château de Vincennes, a été traitée en août 1979. Cette année on procédera à la fixation de l'amiante blanc, composant le flocage d'une cinquantaine de mètres à l'entrée de la station Gallieni.

LE PCC AUX ARRETS DE RIGUEUR

Une des phases importantes dans les opérations d'enlèvement de l'amiante, est celle qui touche une des deux salles du poste de commande et de contrôle centralisés du métro et le poste de commande de l'énergie — installés dans l'immeuble Bourdon — en raison du rôle primordial de ces deux postes dans l'exploitation d'un réseau de transport très performant.

On aurait pu envisager le maintien des activités du PCC durant les travaux, mais c'est une deuxième solution consistant à le fermer pendant l'exécution des travaux — c'est-à-dire 10 semaines — qui a été retenue afin d'éviter tout risque sanitaire.

Ce n'est pas une mince affaire, à l'époque du pilotage automatique, d'être privé pendant dix semaines — heureusement les moins chargées — d'un certain nombre de tableaux de contrôle optique, dont le rôle est de donner pour chaque ligne une situation très détaillée. Les lignes concernées sont les lignes 2, 5, 6, 10, 11, 13 et la ligne B du RER. La souplesse que ceux-ci procuraient en cas d'incidents (accident, suicide, problèmes électriques) sera réduite, surtout pendant les travaux de nuit qui réclament de nombreuses coupures de courant.

C'est dans les combles du quatrième étage que se trouve l'amiante et les travaux qui auraient pu s'effectuer facilement pour tout autre motif, ne peuvent l'être dans ce cas en raison de la nature même des fibres d'amiante (leur taille est de l'ordre du micron) qui s'infiltrent partout, rendant impossible l'étanchéité d'écrans isolants. On trouve également de l'amiante à l'étage infé-

rieur, c'est-à-dire au-dessus de la salle des calculateurs et de celle des relais électroniques. Pour la première, les opérations d'enlèvement sont terminées.

Les travaux préparatoires (avril-juin) qui consistent dans la construction d'un faux plancher dans la deuxième salle du PCC, sont longs et méticuleux ; ils engendreront des nuisances pour le personnel mais préserveront sa sécurité et celle de l'exploitation. Heureusement, le plafond de la première salle du PCC n'est pas concerné, ce qui permettra de conserver la télécommande et le télécontrôle des lignes.

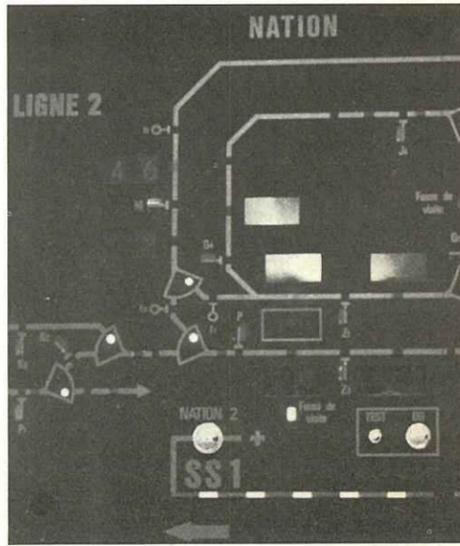
Du 21 juin à la fin du mois d'août, période de la neutralisation complète, on procédera à l'enlèvement de l'amiante et à son remplacement — après contrôles effectués par la médecine du travail — par un nouveau flocage à base de paillettes de mica ou vermiculite expansé.

La ligne B sera exploitée à partir du poste de secours en ligne (PSL) installé à Denfert-Rochereau, sorte de mini PCC, et les lignes du métro grâce à des pupitres provisoires mis en place dans la première salle du PCC, et disposant de l'essentiel des moyens d'information (téléphone haute fréquence et autres liaisons téléphoniques), ce qui assure la sécurité de l'exploitation mais rendra plus longue la résolution des incidents.

En outre, en reprenant l'exploitation normale dès la fin août, on évitera tout risque de perturbation à la rentrée.

COMMANDES LOCALES AU PCC

En revanche les installations trop com-



Le contrat salarial à la régie. Suite de la page 1

Les grandes lignes du contrat

Une analyse détaillée des dispositions de ce contrat avait été faite dans le numéro d'« *Entre les lignes* » de janvier-février 1978. Rappelons ici brièvement les aspects principaux.

Ses objectifs

Le contrat garantissait à tous les agents le maintien de leur pouvoir d'achat et l'amélioration d'au moins 0,3 % du pouvoir d'achat des agents dont le salaire est égal ou inférieur à la moyenne de tous les salaires de l'entreprise. Il prévoyait également l'intégration progressive de la prime de productivité (PRO) dans la rémunération statutaire et celle, dans les mêmes conditions que dans la fonction publique, de l'indemnité de résidence dans les éléments soumis à retenue pour pension.

Ses mécanismes

Le contrat établissait l'augmentation de la masse salariale en fonction de l'évolution de trois facteurs : les prix, le produit intérieur brut (mesurant l'activité économique nationale) et un terme spécifique lié aux performances de l'entreprise. Une commission d'application, constituée des parties signataires, devait se réunir périodiquement pour déterminer les mesures à prendre en application du contrat. Enfin, une clause prévoyait la possibilité d'adapter le contrat à de nouvelles conditions économiques.

Bilan après trois années d'application

Résultat d'ensemble

La comparaison, en niveau, de l'augmentation des prix et des salaires entre le 1^{er} janvier 1977 et le 1^{er} janvier 1980, fait apparaître l'évolution suivante :

Prix	33,4 %
Point de base	34,8 %
Point de base + mesures générales + mesures catégorielles	37,2 %
Point retraite	40,6 %

Mesures catégorielles

On peut les diviser en deux grandes familles :
— pour les agents actifs, elles ont consisté à intégrer des points dans la rémunération statutaire, notamment pour les agents classés dans le groupe I « travailleurs manuels » et à créer des grades nouveaux, par exemple conducteur T2S CCIL (*), et un niveau de qualification supérieur dans toutes les filières où existaient des emplois qualifiés à l'échelle E 210 ; et enfin, à augmenter le pourcentage d'agents nommés au grade supérieur, notamment en ce qui concerne les machinistes receveurs CCIL, les ouvriers qualifiés et les ouvriers professionnels.
— pour les retraités, des mesures ont été prises, entre autres, en faveur des conducteurs T2 et T2S, des machinistes et receveurs ayant effectivement assuré le complément de formation

(*) en clair : conducteur seul à bord du train, chargé de compléter l'instruction sur ligne.

sur ligne des élèves sortant du centre de formation et de certains agents d'exécution du réseau ferré.

Primes

Il a été créé une « prime de panier », pour les agents travaillant la nuit et un nouveau système de rémunération du travail de nuit a été mis en place. Le tableau ci-dessous illustre, pour certains emplois, l'évolution en niveau de la rémunération comparée à celle des prix (soit 33,4 %) entre le 1^{er} janvier 1977 et le 1^{er} janvier 1980.

Emplois	Différence salaire/prix
Ouvrier spécialisé (débutant)	+ 6,3 %
Ouvrier qualifié (débutant)	jour + 5,4 % nuit + 9,6 %
Machiniste receveur (débutant)	+ 6,8 %
Machiniste receveur principal	+ 6,4 %
Chef de station (débutant)	mixte + 3 % jour/nuit + 13,4 %
Conducteur intérimaire (débutant)	+ 10,2 %
Conducteur SBT principal (métro)	+ 6,2 %
Chef de section principal	+ 1,9 %
Chef de bureau principal	+ 1,7 %

Evolution des rémunérations en 1980

A l'issue de la réunion intersyndicale du 6 février 1980, un avenant qui proroge pour une durée d'un an le protocole salarial conclu le 13 septembre 1977, a été signé par les organisations syndicales figurant ci-après :

- l'ensemble des syndicats « Force ouvrière » ;
- le syndicat autonome toutes catégories ;
- le syndicat autonome traction ;
- le syndicat chrétien du personnel de la RATP (CFTC) ;
- l'union syndicale CGC-RATP.

Le syndicat autonome du personnel machiniste de la RATP a déclaré différer son engagement définitif.

ENTRE les lignes

RATP Service des Relations Extérieures - Presse et Informatique, 53 ter, quai des Grands-Augustins 75271 Paris Cedex 06.
Rédaction : 69, bd Saint-Michel, 75005 Paris.
Tél. : 329-92-24, 92-71.
Union des journaux et journalistes d'entreprise de France.

Directeur Fondateur : Michel Linon
Directeur de la publication : Marcel Kopp
Rédaction : Marie-Claire Ballot, Chantal Naar, Martine Pelletier.
Conception SVB/Souchal/Van Bever
Imprimerie L'Avenir Graphique
325, rue de Charenton, 75012 Paris.
Ont aidé à la réalisation de ce numéro : J. Barrau de Lorde, F. Blasquitz, H. Crouta, G. Gaillard, G. Luche, J. Mouron, Y. Roth, E. Sivignon, G. Stradi, atelier photographique RATP.

plexes du PCE, qui détient les commandes des sept postes de haute tension (PHT) et les quelque cent trente postes de redressement (PR) ainsi que la gestion du courant de traction utilisé pour l'exploitation, n'ont pas permis son déménagement.

En ce qui concerne les PHT, ils seront commandés localement tout en ayant des relations téléphoniques avec le siège du service des sous-stations.

Comme pour le PCC, il n'y aura pas d'incidences sur le trafic si ce n'est que le règlement des incidents sera plus délicat.

Les travaux concernant la salle des relais sont actuellement en cours et devraient prendre fin courant mai, après sept semaines.

LE Z EN QUESTION

Les parois latérales et d'extrémité de 78 voitures du matériel Z construites avant la dernière guerre ont été isolées au moyen d'amiante bleu. Les résultats des mesures effectuées tant par le laboratoire RATP que par celui du CERCHAR ont montré que le taux de fibres est minime (identique d'ailleurs dans les voitures traitées au blackson) pour les voyageurs et très faible pour le personnel d'entretien et, dans les deux cas, largement inférieur au seuil des deux fibres/cm³. Néanmoins la RATP a décidé de procéder au défilage des voitures concernées. Depuis le 2 janvier, 45 voitures ont été traitées, les autres devant l'être d'ici à fin juillet 1980. Les opérations ayant conduit à immobiliser plus d'un élément, il n'a pas été possible de prélever ces voitures sur le parc de réserve et de légères modifications ont dû être apportées à l'exploitation.

En conclusion, il est permis d'affirmer que, si les installations de la RATP, comme celles de maints lieux publics ou privés ne sont pas rigoureusement exemptes de poussières d'amiante, le risque qui en découle, très réduit et parfaitement circonscrit pour le personnel en contact avec l'amiante, peut être considéré comme nul pour le personnel des stations et, a fortiori, pour les utilisateurs du métro.

Détail d'un tableau de contrôle optique dont le rôle est de donner une situation détaillée pour chaque ligne.

LE LABO PHOTO RATP, PROMOTION 1980

Travaillant à la Régie, il vous est sûrement déjà arrivé d'avoir besoin d'une photographie pour des besoins professionnels ou encore de rencontrer sur votre route un objectif photographique. Dans les deux cas une voix ou une personne était derrière. Qu'ils soient sédentaires et chargés des activités de secrétariat ou voyants, à la recherche du meilleur angle de prise de vues, ils ont en commun un même enthousiasme. L'« atelier photo », toujours sur la brèche, est ici en « chair et en os » :

Allô, le labo photo ? Alors, les photos, les diapos, les négos... au plus tôt. Voici M. de Guyanno.

Depuis qu'il tire des posters, Roy a transformé toutes les salles d'attente de la Régie en galeries.

Thibaut est passé maître dans le maniement de la colonne monorail et sa profondeur de champ est sans limites.

Gaillard, "le chef" : il a gardé de sa formation graphique le goût de l'image construite.

Corrier (à gauche) au 1/125^e de seconde ! Quelle cadence pour un natif de l'île de Beauté. Ardailon ne se laisse pas impressionner par l'effet de Schwarzschild.

Dumas, "l'ancien" a la nostalgie du "Léonard", hélas aujourd'hui disparu.

Les connaissances de Minoli l'empêchent de prendre le "kelvinisme" pour religion.

Chabrol, le "petit dernier" de l'équipe mais déjà un long passe de chasseur d'images. Le secrétariat ou l'archivage, la recherche et la livraison sont toujours positifs, jamais négatifs : la clef de voûte !

RATP Atelier photographique

92, rue de Lagny, 75020 Paris
Tél. : 372-08-47
(9017 et 9037 par l'intérieur)

Le tennis de table

Qui a inventé le tennis de table ?

Question sans réponse, car on ne sait pas exactement comment ni où est née l'idée de s'envoyer une balle, au moyen de raquettes, en la faisant rebondir sur une table au-dessus d'un filet. Par contre on connaît l'année et le lieu où fut disputé le premier championnat : c'était en 1897 en Hongrie. Le tennis de table est donc un octogonaire bien portant.

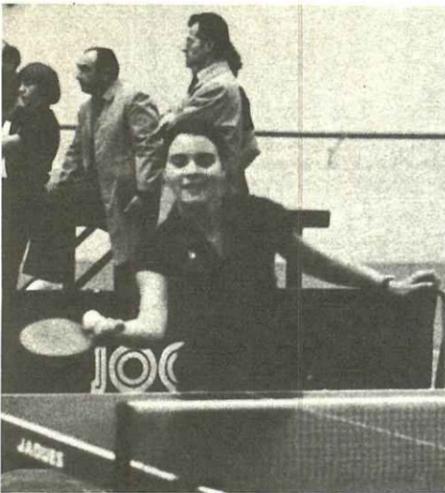
De 1897 à la guerre de 1914-1918, ce jeu se propage en Europe centrale (Hongrie, Autriche, Tchécoslovaquie). C'est en 1901 qu'il fait son apparition en France où il prend le nom de « Pim-Pam ». Les règles d'alors sont libres, l'équipement improvisé — balles et raquettes de toutes sortes — L'ingénieur Gibb invente la balle en celluloid, dont la fabrication est assurée en Angleterre.

C'est en 1926 que débute l'ère moderne du tennis de table avec la création de la première organisation internationale et la codification des règles. 1927 voit naître la Fédération Française de Tennis de Table, formée par des représentants de clubs. Le décompte des parties en sets de 21 points, toujours utilisé aujourd'hui, est introduit en 1931.

La hauteur du filet est réduite de 17,5 cm à 15,25 cm en 1936, ce qui transforme la technique du jeu. La FFTT devient une fédération dirigeante indépendante en 1938.

Vers les années 1951-1952, deux faits importants vont bouleverser le petit monde des pongistes : l'apparition des raquettes recouvertes de caoutchouc mousse et l'arrivée des joueurs asiatiques. Avec la raquette mousse le jeu a perdu une espèce de rythme auditif : tantôt la balle monte, haute, molle et zigzagante, tantôt elle rebondit à peine et file sur la table, catapultée, invisible et inaudible. La diminution de hauteur du filet, l'utilisation de la raquette mousse et la limitation des sets (20 mn) allaient rendre le jeu plus offensif et plus spectaculaire. Une anecdote relative à la durée des parties : en 1936, aux Championnats du monde à Prague, après 7 h 30 de match non achevé, Michel Haguenaer, le prestigieux champion (il joua à l'US-Métro) fut déclaré battu au tirage au sort !

Afin de pouvoir prendre place dans le concert international, une organisation sérieuse s'est faite en France avec :



- l'entrée du tennis de table à l'Institut National des Sports (INS) pour la formation des cadres et le perfectionnement des jeunes.
- la création d'une direction technique nationale.

A L'USMT

La section occupe une place enviable dans la hiérarchie du tennis de table de la ligue Ile-de-France (10 000 licenciés - 303 clubs). Forte de 108 sociétaires, dont 72 licenciés, elle participe aux épreuves organisées par la FFTT.

La saison étirée sur neuf mois, offre un calendrier extrêmement fourni en compétitions diverses : championnats par équipes — seniors, féminines, jeunes, corporatifs — et aussi les épreuves individuelles.

Le bilan sportif de la saison 1975-1980 révèle une très bonne tenue d'ensemble de nos pongistes. Deux titres par équipe : champions de Paris, champions Ile-de-France corporatifs 2^e division.

Excellente et encourageante prestation de nos jeunes féminines, championnes d'Ile-de-France par équipes (Caroline Garcia, Corine Mille, Sandrine Schittulli et Magali Taiel). Trois titres individuels par ailleurs et non des moindres.

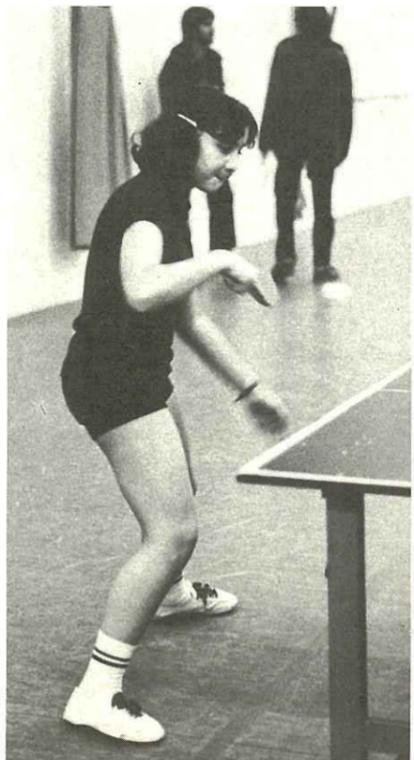
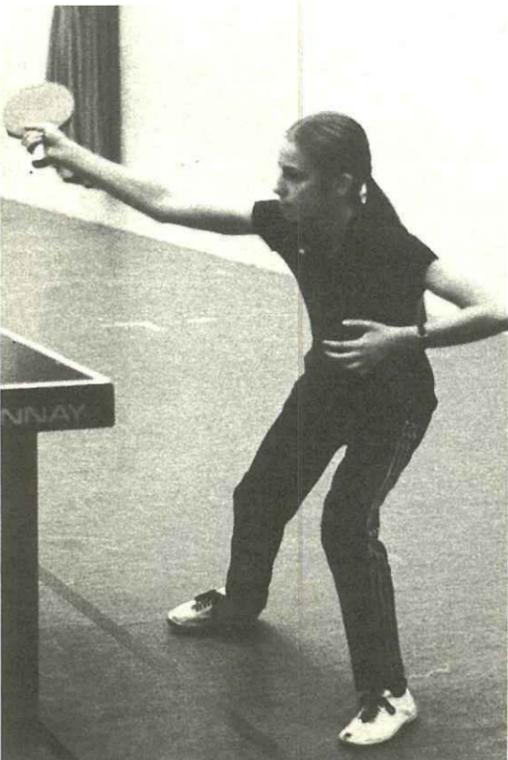
Corine Mille remporte le titre de championne de Paris junior et de championne d'Ile-de-France cadette ; pour sa part Sandrine Schittulli enlève le titre de championne de Paris cadette. A noter que Magali Taiel fut championne de France minime en 1978 et qu'elle est actuellement classée première cadette française 2^e année.

En gagnant les interligues nationales cadettes, à Lunéville, le 9 avril dernier, Magali Taiel et Sandrine Schittulli sont devenues championnes de France. Bravo mesdemoiselles, à quand le titre junior ?

Enfin, franc succès pour notre « Ecole de sports du mercredi » assidûment fréquentée. Notre salle ne pouvant contenir que quatre tables, nous sommes, à notre grand regret, dans l'obligation de refuser des jeunes joueurs.

Responsable :
Monsieur Lucien Lahalle
7 bis, rue Poliveau 75005 Paris
Tél. : 377-85-32

1. Corine Mille, n'en a pas perdu son sourire pour autant !
2. Magali Taiel, un style efficace tout en étant gracieux.
3. Drôlement concentrée, mademoiselle Sandrine Schittulli.



En bref



Les résultats du Championnat de France FFA de Vichy, avec une 14^e place par équipe, n'ont pas répondu aux ambitions qui étaient nées dans les Championnats interrégionaux où Bessières, Guyot, Bouillet, Ray et Thirion terminaient, respectivement, 5^e, 24^e, 36^e, 38^e et 42^e, donnant ainsi une troisième place au club. Les vétérans se classent 12^e du Championnat de France.

Très belle performance par contre au Championnat de France USCF où l'équipe Thirion (2^e individuel), Ray (4^e), Guyot (7^e), Bouillier (9^e) et Hereau (10^e) remporte pour la première fois depuis 15 ans la victoire par équipe.

Chez les jeunes, représentés en grande partie par les élèves de l'Ecole technique, les cadets obtiennent la 3^e place (Noiriel 4^e) et les juniors la 4^e place (Moreau 5^e).

Au Championnat de France FSGT, victoire par équipe des seniors avec Bigot 4^e, Mollier 8^e, Hereau 11^e, Hwala 19^e et Vilhes 25^e. Les vétérans se classent 3^e grâce à Jallet (3^e), Pierre et Jandie.

Si l'on écarte la défaillance collective au Championnat de France à Vichy, il s'agit là des meilleurs résultats jamais enregistrés en Cross par la section.



Le bilan concernant le cyclo-cross est plutôt positif : Luc a enlevé 7 victoires dont le titre de champion Ile-de-France, individuel, à Pontchartrain le 20 janvier dernier, et se classe 10^e au Championnat de France.

Eric Berault, de son côté, enlève la 2^e place du Championnat de France à Quimperlé et est champion de France par équipe avec le Comité de Paris.



FFF

A 9 matches de la fin, l'équipe 1^{re} est en tête de sa poule, avec 2 points d'avance sur Paris-Neuilley et 3 sur Ville-d'Avray. Tous les espoirs sont donc permis pour le titre et la montée en Promotion d'Honneur.

Suite de la page 1



Dans la « cuvette » de Vitry, une rencontre Vitry-Métro équipes réserves, remportée par les « bleus et rouges » sur un terrain plus que boueux.

- les **minimes** écrasent tout sur leur passage : 6 victoires ;
- les **benjamins** sont les moins heureux puisqu'ils ont subi 6 défaites, mais qu'ils ne se découragent pas, leurs progrès sont certains.

Beaucoup de places sont encore disponibles pour les enfants de tous âges (au-dessus de 10 ans) qui souhaiteraient faire partie de la grande famille du rugby — sport qui engendre d'énormes qualités morales et physiques chez ses adeptes — L'US Métro lance un appel aux parents. Gageons qu'il sera entendu !

Où en sont les équipes seniors ?

Les phases « aller et retour » du Championnat de France de division II viennent de se terminer :

dans notre poule, la 1^{re} phase va à Vitry (42 pts), la 2^e à Besançon (41 pts) qui devançant le Métro, Clamart et le RC-Dijon (40 pts), la 6^e phase va à Auxerre (39 pts), 7^e PTT-Paris (35 pts), 8^e Kronenbourg (34 pts), 9^e Vincennes (30 pts), 10^e Béthune terminant la marche avec 19 points.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe fanion se trouve bien classée dans ce groupe

L'équipe réserve est en 5^e position, alors que chez les jeunes, les cadets et les pupilles sont 1^{er}.

FSGT

A mi-course, l'équipe 1^{re} des seniors termine à la 5^e place, la réserve arrive 3^e. Il ne reste plus qu'à souhaiter à nos valeureux joueurs de terminer dans les cinq premiers et de se maintenir en excellence pour la saison prochaine.



Le jeu sur gazon a repris depuis la mi-février. Un seul match nul pour l'instant à l'actif de l'équipe 1^{re} hommes.

Les équipes réserves se comportent honorablement en Championnat de Paris, surtout la réserve I qui reste invaincue.

Chez les féminines, l'équipe 1^{re} après avoir enregistré un très bon résultat en salle, a repris le jeu sur gazon en Championnat Ile-de-France.

Quant aux jeunes, leur comportement permet d'espérer la relève qui sera fort utile d'ici 2 ou 3 ans.



Quelques résultats au Championnat Ile-de-France de lutte cadets :

catégorie 52 kg : H. Mammeri 3^e, 75 kg : L. Jaubert 3^e, 60 kg : F. Lemeur 1^{er}, se qualifie pour les Championnats de France.

Chez les juniors, M. Lemeur se classe 3^e dans la catégorie 62 kg.

Par équipe, les cadets sont 3^e sur 19 clubs engagés et les juniors 5^e.

De nombreuses places d'honneur ont encore été enlevées au cours des autres compétitions du calendrier.



L'équipe 1^{re} corps s'est brillamment qualifiée en 1/4 de finale du Challenge de France corporatif en battant le Crédit Lyonnais de Montpellier, 3 sets à 0.

Nos cadets sont actuellement 3^e en Championnat de Paris, et les féminines en 3^e position d'excellence.

très serré où les 6 premiers ont droit à participer aux phases finales éliminatoires, en vue d'une éventuelle « montée en nationale », et à disputer la course au titre de division II. En dernière minute nous apprenons que le Métro rencontrera Guéret en 32^e de finale du Championnat de France sur un terrain neutre qui reste à déterminer.

D'autre part notre équipe engagée en « Challenge de l'essor » vient de remporter le quart de finale face à l'ASPP (Association Sportive Police de Paris) par le score de 14-6. Elle sera opposée à Mimisan en demi-finale. Quand à l'équipe « réserve » (finaliste en 1976/1977), disputant le même championnat, elle se trouve classée 6^e et ne peut donc continuer.

L'Equipe III a des résultats plus qu'honorables. Elle est virtuellement qualifiée dans le Championnat d'Ile-de-France malgré l'absence du capitaine Alain Caire qui se remet peu à peu d'une blessure sérieuse.

Quant à nos juniors qualifiés en « coupe Crabos » ils viennent d'être éliminés en 64^e de finale par Clamart. Ils nous ont promis de se rattraper en coupe « Sahuc ».

En vue de cette fin de saison palpitante et à l'aube de la prochaine, les joueurs et les entraîneurs émettent le vœu d'être encouragés par des supporters toujours plus nombreux lors des matches disputés à la Croix-de-Berny...

— Pour en savoir davantage, téléphonez au stade 702.54.46 ou 702.53.30 — ... Souhaitons qu'ils soient entendus !

Au début, c'était une touche... mais c'est devenu une mêlée. Les benjamins du Métro, maillots bleus, sombres pour ceux qui ont le noir et blanc, vont-ils extraire la balle ?

